

Patrons, purs et durs

Autor(en): **J.D.**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): - **(1983)**

Heft 708

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1025201>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

J. A. 1000 Lausanne 1

Hebdomadaire romand
N° 708 1^{er} décembre 1983

Rédacteur responsable:
Laurent Bonnard

Le numéro: 1 franc
Abonnement
pour une année: 55 francs

Administration, rédaction:
1002 Lausanne, case 2612
1003 Lausanne, Saint-Pierre 1
Tél. 021 / 22 69 10
CCP 10-155 27

Imprimerie des Arts et Métiers SA

Ont collaboré à ce numéro:
Jean-Pierre Bossy
François Brutsch
Jean-Daniel Delley
André Gavillet
Yvette Jaggi
Pierre Lehmann
Charles-F. Pochon
Victor Ruffy

Points de vue:
Hélène Bezençon
Jeanlouis Cornuz

20 ANS

708

Patrons, purs et durs

On pouvait s'y attendre. La garantie du risque à l'innovation, proposée par le Conseil fédéral, a été accueillie froidement par la commission ad hoc du Conseil des Etats.

La petite guerre a commencé il y a maintenant plusieurs mois. A peine connu, le projet a subi un feu nourri de critiques. Lors de la procédure de consultation, les organisations patronales ont mis les pieds contre le mur. Jusque-là, rien que de très normal. Ce qui est plus inhabituel, c'est le battage qui a suivi, et qui dure encore, orchestré en première ligne par la «Neue Zürcher Zeitung». C'est par dizaines que le quotidien zurichois a publié des prises de position d'industriels, de banquiers, d'instituts de cautionnement, d'organisations économiques, de particuliers, négatives dans leur grande majorité.

On a commencé par montrer l'inutilité de cette assurance, proposée par la Confédération à l'intention des petites et moyennes entreprises qui peinent lorsqu'il s'agit de trouver des capitaux pour développer de nouveaux produits.

Puis on s'est réfugié derrière le principe sacré de l'économie de marché, mis en péril par ce projet: un fonds de garantie de 16 millions par an, pour des dépenses de «recherche et développement» estimées à 4,5 milliards! Vraiment, intervention inutile ou dangereuse?

Et tout récemment les grandes banques, SBS en tête, proposaient un nouveau service qui ressemble étrangement au projet fédéral...

Crainte d'une concurrence étatique, preuve d'une lacune qu'on se hâte de combler pour couper l'herbe sous les pieds du Département fédéral de l'économie publique?

Le projet, c'est sûr, a mis mal à l'aise les milieux économiques. L'intensité de la réaction est disproportionnée. Finalement cette assurance contre les risques à l'innovation, si elle est acceptée, ne sera pas obligatoire. Les entrepreneurs y feront appel, si besoin il y a. Un service, rien de plus. Une intervention publique qui ne remet pas en cause l'économie de marché, c'est le moins qu'on puisse dire. Alors pourquoi cette agitation?

On connaît l'animosité du chef de la rubrique économique de la «NZZ» pour Waldemar Jucker, directeur de l'Office fédéral des questions conjoncturelles et inspirateur du projet. On se souvient des grincements de dents patronaux face aux jugements sévères de Kurt Furgler à l'endroit des industriels helvétiques (DP 692). Alors, une occasion rêvée de montrer à une administration et à un conseiller fédéral, jugés trop entreprenants, les limites du pouvoir politique (cf. aussi p. 2)?

Les inimitiés personnelles jouent certainement un rôle dans ce conflit — la récente désignation d'un non-radical à la succession de Paul Jolles ne va guère avancer les choses d'ailleurs. Mais elles n'expliquent pas tout. Le durcissement de la droite politique qu'on observe depuis quelques années a son correspondant dans les milieux économiques. Face à la récession, aux difficultés conjoncturelles et structurelles, le patronat suisse revendique la plus large autonomie. Il ne veut rien entendre de la concertation avec l'Etat qui s'est instituée dans d'autres pays industriels et qui porte des fruits. Pur et dur, à cheval sur les principes, de peur de mettre la main dans un engrenage. Et que les plus forts gagnent. Et tant pis pour les régions qui se vident de leur substance économique et les branches économiques vacillantes.

Dans cette perspective, le tir de barrage contre la garantie du risque à l'innovation n'est qu'un épisode. Le patronat, relayé par une droite parlementaire renforcée, ne se gênera pas de défendre sèche-ment son terrain.

J. D.